



Orientation to Ontario

PROTECTION DE VOTRE IDENTITÉ

Le vol d'identité consiste à utiliser l'identité d'une autre personne aux fins de gains financiers. Quelqu'un peut voler de l'argent de votre compte bancaire ou encore obtenir une carte de crédit ou des services téléphoniques à votre nom. Gardez vos renseignements et documents personnels en lieu sûr pour vous protéger.

- Vous devez protéger votre numéro d'assurance sociale (NAS). Rangez les documents portant votre NAS en lieu sûr.
- Vous ne devriez donner votre NAS qu'à votre employeur, aux organismes gouvernementaux et aux institutions financières.
- Gardez les autres documents importants comme les passeports et documents d'immigration en lieu sûr.
- Vérifiez vos relevés de comptes bancaires et de cartes de crédit régulièrement afin de détecter toute activité suspecte.
- Si vous perdez votre portefeuille, annulez vos cartes de crédit et signalez immédiatement la perte de vos cartes d'identité.

Communiquez avec ServiceOntario si vous perdez votre permis de conduire ou votre carte d'assurance-maladie.

- Contactez Service Canada si vous croyez que votre numéro d'assurance

sociale a été volé.

CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité consiste à protéger vos renseignements et votre identité en ligne. La cybersécurité comprend également la protection de votre ordinateur et autres appareils.

- Utilisez des mots de passe difficiles à deviner pour votre ordinateur, votre téléphone et votre tablette.
- Installez un antivirus sur votre ordinateur.
- Ne donnez vos mots de passe ni vos numéros d'identification personnels (NIP) à personne.
- Déconnectez-vous toujours des sites Web lorsque vous utilisez un ordinateur public.
- Ne cliquez sur aucune pièce jointe ni aucun lien contenu dans un message électronique provenant d'un expéditeur inconnu.
- Vérifiez les paramètres de sécurité de vos comptes de médias sociaux, et ne partagez aucun renseignement personnel.

ÉVITEZ LES ARNAQUES

Le porte-à-porte par les entreprises

Financé par/Funded by:

qui vendent des produits ou services de chauffage, de climatisation et de distribution d'eau (par exemple les entreprises de générateurs d'air chaud, de chauffe-eau, de climatiseurs ou de services de nettoyage des conduits) est illégal. Si vous signez un contrat visant un tel produit ou service, il n'est pas valide.

Des criminels peuvent tenter d'escroquer les gens par téléphone en se faisant passer pour l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou la police. Aucun agent de l'ARC ou de la police ne vous appellera pour vous demander de l'argent ou vous menacer. Si vous recevez l'appel d'une personne qui vous demande d'envoyer de l'argent ou de fournir des renseignements personnels, demandez-lui des détails supplémentaires ou exigez de parler à son superviseur. Si elle refuse, raccrochez. Signalez ces appels à la police.

RESSOURCES

Ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement de l'Ontario : ontario.ca/fr

Bureau d'éthique commerciale (BBB) : bbb.org

Centre antifraude du Canada :
[1 888 495-8501](tel:18884958501)

Transférez les messages électroniques indésirables ou douteux à spam@fightspam.gc.ca.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet du vol d'identité sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : trouvelien.at/identite

Signalez les incidents de cybersécurité et le vol d'identité au service de police de votre localité.

